

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 18 novembre 2020**

<b>N° de délibération : 2020-48-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Ressources Humaines</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Recrutement d'un contrôleur de travaux et actualisation du tableau des effectifs</b>

L'an deux mille vingt, le 18 novembre à 15H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. François BONNEAU		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	<b>X</b>			
M. Patrick EPAUD	<b>X</b>			
M. Loïc DEAU	<b>X</b>			
Mme Séverine CAILLE	<b>X</b>			
M. Yannick LAURENT	<b>X</b>			
M. Alain BRIAND	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Dix-sept délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-trois droits de vote sur quarante-huit (89,6 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant l'avis favorable du Comité technique du 12 octobre 2020 ;

Compte tenu du départ à la retraite de l'ancien Directeur de Charente Numérique et de la non reconduction du contrat d'assistant contrôleur des travaux dans le cadre du dispositif CAE – PEC, il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant les emplois de Directeur du syndicat (emploi permanent sur le grade d'ingénieur territorial en chef) et d'assistant contrôleur des travaux (emploi non permanent – dispositif CAE – PEC) ;

Considérant par ailleurs qu'un poste de Contrôleur des travaux FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) a été créé par délibération n° 2020-17-CS du 10 mars 2020 et qu'il est proposé au Comité syndical de modifier les conditions de recrutement sur cet emploi :

- en élargissant, au regard des contraintes existantes sur ce type de profil, les grades qui ont été ciblés au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise principal et technicien territorial ;
- en tenant compte du paragraphe qui suit le tableau ci-après en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire ;

Le tableau ci-après présente les éléments qui sont actualisés dans le tableau des effectifs :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Contrôleur des travaux	C ou B	Adjoint technique, <b>adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> , Agent de maîtrise, <b>agent de maîtrise principal, Technicien</b>	Janvier 2020 souhaitée	Temps complet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supervision et contrôle des chantiers très haut débit menés dans le cadre du programme d'aménagement numérique ;</li> <li>- Assistance et représentation du syndicat aux réunions de chantier ;</li> <li>- Evaluation de l'avancement du chantier (comptes-rendus, respect des plannings, etc) ;</li> <li>- Veille du respect du cahier des charges et des meilleures conditions de délais et de coûts ;</li> <li>- Gestion des relations avec les représentants techniques des collectivités (EPCI et communes) ;</li> <li>- Analyse des remontées terrain et préconisation de l'évolution des spécifications.</li> </ul>

L'emploi de contrôleur des travaux sera occupé par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B (filrière technique : technicien territorial) sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE :**

- **de supprimer deux (2) postes sur la base des éléments d'information visés dans le présent rapport ;**
- **d'approuver les modalités et les conditions de recrutement visés dans le présent rapport pour l'emploi de Contrôleur des travaux FTTH qui a été créé par la délibération n° 2020-17-CS du comité syndical du 10 mars 2020 ;**
- **d'inscrire au budget les dépenses correspondantes ;**
- **d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à procéder à toutes les formalités afférentes.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			
M. François BONNEAU (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ (pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD)	X			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE	X			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Monsieur Xavier BONNEFONT est absent, non représenté. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2020-48-CS****Comité syndical du 18 novembre 2020****Année 2020 : tableau des emplois permanents**

<b>Emplois permanents</b>	<b>Grade (s) correspondant(s)</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de travail</b>
Directeur de Charente Numérique	Ingénieur en Chef (contrat du 13 janvier 2020 au 12 janvier 2023)	A+	1	Temps complet
Chef de projet	Attaché (contrat du 1 <sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2023)	A	1	Temps complet
Référent technique et système d'information géographique (SIG)	Adjoint technique	C	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Agent de maîtrise	C	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Adjoint technique, adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien territorial	C ou B	0	Temps complet
Agent de gestion administrative	Adjoint administratif	C	1	Temps complet

## Année 2020 : tableau des emplois non permanents

Emplois non permanents	Grade (s) correspondant(s)	Catégories	Effectifs pourvus	Temps de travail
Agent de gestion administrative (accroissement temporaire d'activité)	Adjoint administratif	C	1 (du 12 mars 2020 au 11 juillet 2020)	Temps complet